

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM25-02**

**AVIS** est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

#### **Nature et effet :**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 8 juillet 2025 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à l'agrandissement d'une résidence laquelle est situé dans la cour avant à une distance de 6,62 m de l'emprise de rue. Ledit lot fait partie du lot no 2 210 817 (1195, rue Daviau).

En vertu de l'annexe B de la zone «R-21 » du règlement de zonage n° 2017-324, la marge de recul avant minimale est de 7m.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

Christine Masse  
Directrice générale et greffière trésorière